

L'analyse d'amiante dans l'air



Le code de la Santé Publique (décret du 03/06/2011) impose de procéder à des mesures d'empoussièrement suite au repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces mesures permettent de vérifier le bon respect du seuil réglementaire de 5 f/L.

Le code du Travail (décret du 4/05/2012, arrêté du 14/08/2021, arrêté du 30/05/2018, QR métrologie de 2024) définit les mesures à réaliser dans le cadre de l'exposition des personnels travaillant en SS3 ou SS4 sur un chantier amiante (définition des types d'équipements de protection individuelle, mesure d'exposition).

Les fibres prises en compte sont :

- Pour les analyses réglementaires : $L > 5 \mu\text{m}$; $l < 3 \mu\text{m}$, $L/l > 3$
- Pour les filtres dits « blancs » : toutes les structures quelles que soient leurs tailles ou dimensions

Afin de répondre aux exigences techniques et réglementaires, notre réseau de laboratoires vous propose les solutions analytiques suivantes :

Les mesures statiques	Matériaux ou produits sources contenant de l'amiante	Normes techniques et référentiels
Air intérieur ou ambiant	Amiante délibérément ajouté <i>Code prestation : LH001</i>	NFX 43-050 2021 LAB REF 26
	Amiante délibérément ajouté et amiante naturellement présent <i>Code prestation : LH042</i>	NFX 43-050 2021 IMA 12 LAB REF 26
Air des lieux de travail	Amiante délibérément ajouté <i>Code prestation : LH080</i>	NFX 43-050 2021 NFX 43-269 annexe K QR métrologie 2024 LAB REF 28
	Amiante délibérément ajouté et amiante naturellement présent <i>Code prestation : LH083</i>	NFX 43-050 2021 NFX 43-269 annexe K QR métrologie 2024 IMA 12 LAB REF 28



Les délais :

META :

Délai standard : 24h

Délai express : 6h

METOP :

Délai standard : 48h

Délai express : 10h

Sur demande, le laboratoire peut également prendre en compte :

Le comptage des Fibres Courtes d'Amiante (FCA) $L < 5 \mu\text{m}$, $l < 3 \mu\text{m}$ et $L/l > 3$

Distinction entre Fibres OMS ($L > 5 \mu\text{m}$; $0.2 \mu\text{m} < l < 3 \mu\text{m}$; $L/l > 3$)
et FFA ($L > 5 \mu\text{m}$; $0.01 \mu\text{m} < l < 0.2 \mu\text{m}$; $L/l > 3$).

Le comptage de toutes les structures quelles que soient leurs tailles ou dimensions (dans le cas d'auto-contrôles notamment).

Comment lire un rapport ?

META

METOP

Contexte Analytique

SA

Informations générales

N° de dossier : 2024/0001150
 Date de l'analyse : 2024/0001150
 Nom du client : 1004 S

Données relatives à l'intervention

N° de dossier : 2024/0001150
 Date de l'analyse : 2024/0001150
 Nom du client : 1004 S

Données de l'analyse

N° de dossier : 2024/0001150
 Date de l'analyse : 2024/0001150
 Nom du client : 1004 S

Informations relatives à l'intervention

N° de dossier : 2024/0001150
 Date de l'analyse : 2024/0001150
 Nom du client : 1004 S

Données relatives à l'intervention

N° de dossier : 2024/0001150
 Date de l'analyse : 2024/0001150
 Nom du client : 1004 S

Données de l'analyse

N° de dossier : 2024/0001150
 Date de l'analyse : 2024/0001150
 Nom du client : 1004 S

Incertitudes élargies sur le comptage

Résultats

Limites sur les résultats

Contexte analytique : Matériau source contenant de l'amiante délibérément ajouté et/ ou naturellement présent

SA : Indicateur de la précision de la mesure. Plus elle est faible, plus la mesure est précise.

Résultat : Exprimé en densité (f/filtre) et en concentration (f/L). Seule la densité est couverte par l'accréditation du laboratoire. Si le nombre de fibres compté est inférieur ou égal à 4, alors le résultat sera : « < Limite supérieure ».

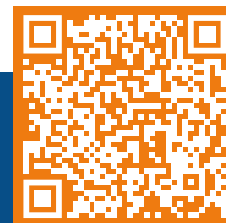
Limites sur les résultats : Valeurs limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 95% des résultats, en densité (sous accréditation) et en concentration (hors accréditation).

Incertitudes élargies sur l'analyse : elles correspondent aux incertitudes liées à la préparation et au comptage. Ces valeurs, exprimées en % et accréditées, sont à prendre en compte pour déterminer les incertitudes sur la concentration.

Liste des portées disponible sur www.cofrac.fr

- Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est - portée n°1-1591
- Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile-de-France - portée n°1-1592
- Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest - portée 1-5597
- Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest - portée n°1-5840
- Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord-Ouest CEBAT - portée n°1-1935

- Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud - portée n°1-5922
- Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est - portée n°1-1751
- Eurofins Analyses pour le Bâtiment Grand Est - portée n°1-6977
- Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord - portée n°1-1593
- Eurofins Eichrom Amiante - portée n°1-6491



Ouverture des laboratoires 24/24 ; 6j/7

Offre logistique adaptées à vos besoins

Priorisation et délai express possibles

En savoir plus en vidéo

Contactez-nous